

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT NUMÉRO URB 13-05-25/MODIFICATION DE LA ZONE R-c 214 ET
R-c 206

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire reconfigurer la zone R-c 214 de sorte que seuls les lots à l'est de la 5^e avenue soient inclus dans la zone R-c 206 et que la partie résiduelle devienne la zone R-b 214;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire reconnaître le caractère unifamilial et bi-familial de la partie résiduelle de la zone R-b 214;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié que la zone C-a 228 soit d'une vocation unifamiliale et bi-familiale en continuité avec la zone R-b 214 à être créée par le présent règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a été tenue le 4 février 2013;

Il est proposé par Mme Nicole D'Amours

QUÉ le conseil municipal adopte le règlement numéro URB 13-05-24 modifiant le règlement de zonage numéro URB 99-05;

Article 1
Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2
La carte 2 est modifiée de la façon suivante;


1- La zone résidentielle de haute densité (R-c) du secteur de votation numéro 214 devient une Zone résidentielle de moyenne densité (R-b) et les lots 389-10-72, 389-10-21, 389-10-38, 389-10-86, 389-10-87, 389-10-88, 389-10-89 et 389-10-90 sont retirés de cette zone tel que montré à l'annexe A


2- Les lots 389-10-72, 389-10-21, 389-10-38, 389-10-86, 389-10-87, 389-10-88, 389-10-89 et 389-10-90 sont ajoutés à la Zone résidentielle de haute densité (R-c) du secteur de votation 206 tel que montré à l'annexe A.

3- La zone commerciale (C-a) du secteur de votation 228 devient une zone résidentielle à moyenne densité (R-b) tel que montré à l'annexe B.

Article 3
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

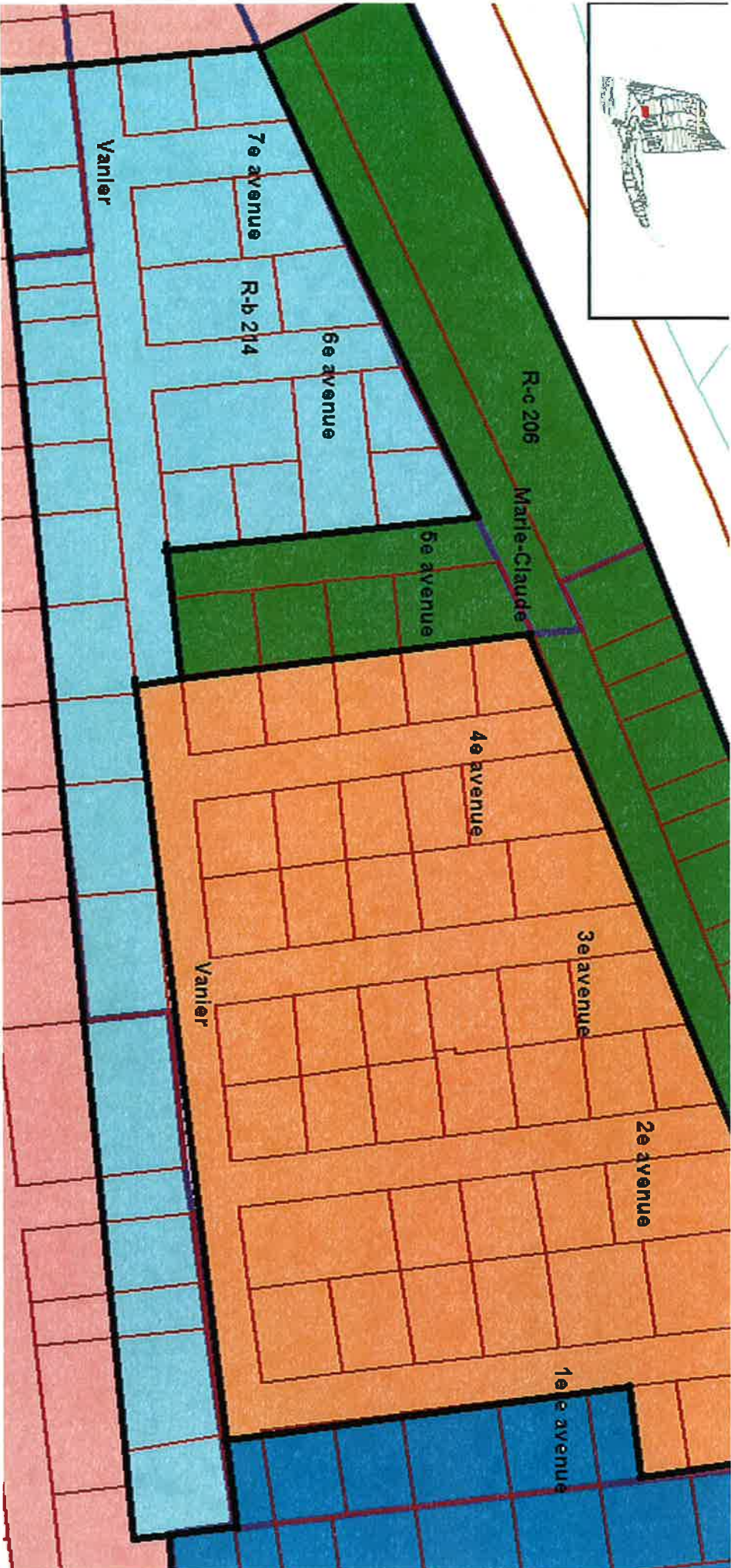
Avis de motion :	14 janvier 2013
1^{er} projet de règlement :	14 janvier 2013
2^e projet de règlement :	4 février 2013
Avis public :	17 janvier 2013
Assemblée pub. de consultation :	4 février 2013
Avis public :	5 février 2013
Adoption du règlement :	4 mars 2013
Avis public :	6 mars 2013


Paulette Lalonde
Maire


Benoît Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

URB 13-05-25

Annexe A



URB 13-05-25

Annexe B

